Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 034-283400521-20250602-2025_A_048-AR

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
HÉRAULT

ARRÊTÉ

Arrêté n°2025-A-048 établissant la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

CONSIDÉRANT que deux recrutements sont intervenus et permettent une inscription sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine ;

ARRÊTE :

Article 1er : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne 2025 est arrêtée ainsi qu'il suit, à compter du 2 juin 2025 :

AGENT	COLLECTIVITÉ	DATE LIMITE VALIDITÉ
SABBATINO Laurence	LUNEL	02/06/2027

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le 02/06/2025.

Le président du CDG 34,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT

Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le ...2...../...6...../2025 et de sa publication le .....2.../...6...../2025.